

83/520 du 29/6/1983

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° _____/MTPS.DGTFP.DFP.SP.S.1
portant intégration et nomination de Mesdemoi-
selles KOUKA Georgette Faustine Yovite et EYOKO
Marie Jeanne, dans les Cadres de la Catégorie A
Hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publi-
que).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT .

VISAS :

D.L.

DC.F.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 63-376 du 22 Novembre 1963 fixant
le statut commun des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I des Ser-
vices de Santé de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiéran-
chisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62 du 3 Février
1962 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 et 8 ;
Vu le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
et reclassements ;
Vu le décret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°
80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le décret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n° 0646 /DGSP/DSAF/SP. du 8 Mars 1983
du Directeur des Services Administratifs et Financiers, transmettant
le dossier de candidature constitués par les intéressées.

DECRETE :

YB

ARTICLE 1er. En application des dispositions du décret n° 65-44 du 12 Février 1965 susvisé, Mesdemoiselles KOUKA Georgette Faustine Yovite, née le 15 Février 1957 à Fort-Rousset, et EYOKO Marie Jeanne, née le 23 Juillet 1955 à MBaya, titulaires du Diplôme de Docteur en Médecine obtenu à la Faculté de Médecine de l'Institut Médical de ZHONGSHAN (Chine) sont intégrées dans les Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I. des Services Sociaux (Santé Publique) et nommées au grade de Médecin de 4^e échelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2. Les intéressées sont mises à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3. Le présent arrêté qui prendra effet à compter des dates effectives de prise de service des intéressées, sera enregistré, publié au JORPC, et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Juin 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,

Pierre Damien BOUSSOUKOU BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-
Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JCRPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- DEF/EST.....1
- DE.....3
- DCF.....1
- MEPS.....1
- MS.S.....1
- DGSF.....3
- INTERESSEES.....2
- DCSSIERS.....6
- SGCM/BC.....3

X